

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

Page 1/4

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 28 MAI 2019

L'an Deux mil dix neuf, le 28 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 Mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, en Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : MM. DUMAS D. - FUJS F. - GIRBE D. - LANCELOT G. -  
LELIÈVRE G. - PETITIMBERT P. - QUILLÉVÉRÉ -  
THIERRY A.  
Mme BURGEVIN C.

Absents excusés : Mme ABSOLU B. (*ayant donné pouvoir à FUJS F.*)  
M. BEAUDOIN D.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN C.

### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 26 MARS 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 26 Mars 2019, lequel est adopté à l'unanimité.

### INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS (D14)

Considérant le courriel du 11 Avril 2019 émanant de la Direction Générale des Finances Publiques de Montargis portant sur l'actualisation de l'indice brut terminal 2019 des élus de la fonction publique,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

ADOPTE à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2019**, le barème fixé en application de la note ministérielle d'information NOR TERB1830058N du 9 janvier 2019 et du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, prévu par les articles L.5711-1, L.5211-12 et R.5212-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le barème des indemnités de fonctions brutes mensuelles des Présidents et des Vice Présidents des Syndicats mixtes "fermés", établi selon les valeurs du point d'indice brut 1027 au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 intitulé "l'indice brut terminal de la fonction publique"

Considérant les indemnités brutes mensuelles des Présidents et Vice-Présidents d'un Syndicat mixte fermé,

PROPOSE les indemnités actualisées selon "l'indice brut terminal de la fonction publique" à **verser rétroactivement au 1<sup>er</sup> Janvier 2019**, soit :

- 12.20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les indemnités de fonction mensuelles du Président,

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 2/4

D14 suite

- 4.65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les indemnités de fonction mensuelles des Vice-Présidents.

Ces indemnités suivront la réactualisation des barèmes selon circulaire établie par la Préfecture.

## **AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES NÉCESSAIRE À LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) (D15)**

Vu le Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la Directive Européenne 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015.899 du 25 Juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant que la Communauté d'Agglomération montargoise Et rives du loing, ses Communes membres, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM, le SMAEP de Chevillon sur Huillard, Saint Maurice sur Fessard, Villemoutiers, Vimory et le SMAEP de Puy-la-Laude décident, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT, la mise en œuvre mutualisée du RGPD à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2019,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

### Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes entre l'Agglomération Montargoise, les Communes d'Amilly, de Cepoy, de Châlette sur Loing, de Chevillon sur Huillard, de Conflans sur Loing, de Corquilleroy, de Lombreuil, de Montargis, de Mormant sur Vernisson, de Pannes, de Paucourt, de Saint Maurice sur Fessard, de Solterre, de Villemandeur, de Vimory, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM, le SMAEP de Chevillon sur Huillard, Saint Maurice sur Fessard, Villemoutiers, Vimory et le SMAEP de Puy-la-Laude.

### Article 2 :

La présente délibération et la convention seront transmises à l'Agglomération Montargoise.

Un délégué sera désigné ultérieurement.

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

Page 3/4

.../...

## **ÉTAT DES LIEUX DES RELANCES DE CONTRATS D'ABONNEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

En dépit de nombreuses relances hebdomadaires pour le retour des contrats d'abonnement au réseau du SMAEP, un courrier recommandé avec avis de réception a été posté à 3 administrés résidant respectivement dans les Communes de Chevillon, Villemoutiers et Vimory le 29 Avril dernier, demeuré sans réponse à ce jour.

- Madame BURGEVIN propose de fermer l'alimentation du compteur d'eau dès le 3 Juin 2019 pour l'abonné de Villemoutiers.
- Monsieur BOURILLON fera une dernière relance de vive voix pour l'abonné de Chevillon.
- Monsieur DUMAS propose de fermer l'alimentation du compteur d'eau dès le 3 Juin 2019 pour l'abonné de Vimory.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame BURGEVIN précise que le logement sis 15 Rue Jean-Baptiste Patrauld à Villemoutiers est à vendre et demande de fermer l'alimentation en eau, et si toutes les factures d'eau sont réglées par le Notaire en charge de la succession. A ce jour, il reste à régler 2 créances de part fixe d'abonnement compteur pour 2018 et 2019, soit ... 101.28 € TTC.
- Monsieur SAWIKOWSKI demande comment procéder pour la prochaine facturation des fuites sur canalisation, pour laquelle la moyenne des 3 dernières années était appliquée jusqu'alors.  
Les élus s'accordent à appliquer le décret du 24 Septembre 2012, applicable au 1<sup>er</sup> Juillet 2013, qui précise de facturer le double du volume consommé selon la moyenne des années précédentes ; cette information sera transmise par courriel à chacune des Communes membres pour insertion dans le bulletin municipal, ainsi que sur le site du SMAEP.
- Madame DEMOL évoque le transfert du système d'exploitation Windows 7 vers Windows 10 à l'horizon 2020, avec l'opportunité de consulter un autre prestataire informatique quant à la maintenance et au dépannage de 2 ordinateurs de bureau. Madame BURGEVIN a donné le nom de TROPIX ONE à Ladon (M. DELACOURT) et Monsieur THIERRY connaît également Monsieur ZEMLIAKOFF à St Maurice sur Fessard (INFOS@VE et CO).
- Monsieur LELIÈVRE précise qu'il conviendrait d'effectuer la pose de la borne de défense incendie Route de Saint Blaise courant 2019.

.../...

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

Siège social : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)

.../...

Page 4/4

- Monsieur SAWIKOWSKI informe le Conseil qu'il n'a pas reçu toutes les consultations relatives aux pompes du forage de Chevillon sur Huillard ; ce point sera analysé lors du prochain Conseil.
- Madame DEMOL expose au Conseil toutes les consultations relatives au CACES 1-2-4-7-8 en formation initiale et renouvellement pour les 2 agents de la filière technique. Une réactualisation sera demandée en fin d'année 2019 sachant que le besoin du SMAEP s'entend uniquement pour le CACES 1 R372m en renouvellement pour Monsieur SAWIKOWSKI en Octobre 2020 et en formation initiale pour Monsieur MONCHABLON début 2020 ; les CACES 2-4-7-8 n'étant pas à financer par le SMAEP.
- La date du prochain Conseil n'est pas fixée en fin de séance et sera vraisemblablement début Octobre 2019.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.*

# **SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)**

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

\* \* \* \* \*

*Siège social* : 36 Grande Rue - 1<sup>er</sup> Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

*Bureau* 02 38 97 89 23 - *Fontainiers* 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

[siep.chevillon@wanadoo.fr](mailto:siep.chevillon@wanadoo.fr) - [www.smaep-chevillon.fr](http://www.smaep-chevillon.fr)